



à **Monsieur Olivier Dussopt**,
Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
127, rue de Grenelle
75007 PARIS

Copie à :
Monsieur Jean Bassères, Directeur Général de Pôle emploi
Union Fédérale des Syndicat de l'Etat - CGT
Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux - CGT

Montreuil, le 02/05/2023

Objet : Lettre ouverte au Ministre du Travail du Plein emploi et de l'Insertion

Monsieur le Ministre,

Depuis le mois de janvier 2023, notre pays fait face à une forte mobilisation des travailleurs et des travailleuses contre la réforme des retraites que le gouvernement a engagée et promulguée. Il ne s'agit pas dans ce courrier de revenir sur ce point. Pour autant, ce mouvement a démontré la capacité des salariés et plus largement des citoyennes et citoyens à se mobiliser.

Au-delà de la réforme des retraites, les travailleurs, les retraités et les jeunes se sont bien évidemment mobilisés pour l'augmentation des salaires et des traitements.

L'inflation ne cesse de croître. En 2022, d'après l'INSEE [l'Indice des Prix à la Consommation](#) est établi à +5,2% (l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé est quant à lui de +5,6%). Dans sa dernière [note de conjoncture](#), l'INSEE nous informe que l'IPC est évalué à +2,5% de janvier à mars 2023 inclus. Bien évidemment cette IPC est une moyenne, l'inflation, sur les 12 derniers mois, impacte principalement l'alimentation (+16%), l'électricité (+11%), le gaz (+33%) et s'étend désormais à d'autres secteurs : les produits d'équipement de la maison, les services ou encore les loyers. Le chef de l'Etat lui-même nous annonce qu'elle va augmenter à minima jusqu'à la fin de l'été 2023.

Les salaires et traitements des fonctionnaires, des agents de l'Etat ou des Etablissements Publics (comme Pôle emploi) en 2022 n'ont pas connu cette augmentation sans compter les pertes accumulées les années précédentes suite au gel du point d'indice de la Fonction Publique (prétexte de notre Direction pour ne pas revaloriser la valeur du point des agents de droit privé de notre Etablissement).

Ainsi en 2022, les agents de droit privé se sont vus octroyés une augmentation de +1% à compter du 1^{er} janvier 2022 auquel il faut rajouter +2,5% au 1^{er} octobre 2022 tandis que les agents de droit public ont « bénéficié » d'une revalorisation (comme les fonctionnaires) de +3,5% au 1^{er} juillet 2022. Force est de constater que le pouvoir d'achat des agents de Pôle emploi baisse considérablement au regard de l'inflation.

Pour 2023 :

- Concernant les agents de droit privé : lors de la 1ere réunion, la Direction Générale a signifié aux organisations syndicales représentatives qu'elle n'avait aucun budget pour une augmentation générale des salaires.

- Concernant les agents publics : malgré de multiples interpellations de notre organisation syndicale auprès de la Direction mais aussi auprès du Ministère de la fonction Publique (via l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat - CGT), la Direction de Pôle emploi refuse d'ouvrir depuis plusieurs mois une concertation sur l'évolution des grilles indiciaires et la repousse à 2024.

Tout ceci est inacceptable. Les agents sont aussi conscients que nous qu'il s'agit bien là de choix idéologiques au vu des profits réalisés par les principales entreprises du CAC 40, des aides publiques consentis aux entreprises sans aucune contrepartie et le manque de volonté et de mesures pour lutter contre l'évasion fiscale.

Depuis plusieurs années, les primes (prime de performance, prime d'intéressement, prime de partage de la valeur...) remplacent les augmentations générales des salaires et traitements. Elles sont versées sous contraintes d'objectifs individuels et/ou collectifs, sont conditionnées à des taux de présence sur l'année de référence, sont différenciées selon les régions, selon les agents... Nous ne doutons pas qu'il peut s'agir pour la direction d'un choix délibéré afin de diviser son personnel et de contraindre chacun financièrement à l'adhésion idéologique aux orientations de l'établissement. Ces primes, par nature aléatoires, ne répondent en aucun cas aux problématiques de pouvoir d'achat que rencontrent les agents de Pôle Emploi au quotidien.

Au vu de ces éléments la CGT Pôle emploi vous demande :

- Un budget afin que lors des prochaines NAO, nous puissions réellement négocier et bénéficier d'une augmentation générale des salaires permettant le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans ;
- L'ouverture de concertation sur les grilles des agents publics avant la fin de ce semestre - avec un budget permettant cette mise à niveau – et, bien entendu, une augmentation de la valeur du point d'indice ;
- L'ouverture de négociations afin que les budgets consacrées actuellement aux primes soient utilisées pour des augmentations pérennes de salaire et de traitement ;
- Une revalorisation immédiate de la valeur du point pour les agents de droits privés pour permettre notamment aux premiers échelons de notre grille de classification d'être supérieurs au SMIC ;
- L'indexation des salaires et des traitements sur l'inflation.

Au regard des projets que vous entendez imposer aux agents de Pôle emploi (quelle qu'en soit notre appréciation), l'augmentation des salaires et des traitements est une mesure nécessaire, juste et vitale.

Nous n'imaginons pas que vous puissiez ne pas répondre favorablement aux justes demandes que nous portons. Nous informerons les agents de Pôle emploi des suites que vous donnerez à cette Lettre ouverte afin d'envisager à leurs côtés une réponse appropriée.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur Général, nos respectueuses salutations.

Pour la CGT Pôle Emploi, les Délégués Syndicaux Centraux :



Sylvie Espagnolle



Brigitte Meyer